



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'éthylotest obligatoire pour tous le 1 juillet 2012

Le décret n° 2012-284 du 28 février vient de paraître et déjà les transporteurs font les comptes.

Ce n'est pas un éthylotest mais bien une boîte d'éthylotest qu'il faudra entreposer dans chaque véhicule, tant il est vrai que les véhicules ne rentrent pas tous les jours au siège de l'entreprise. D'autre part les conducteurs devront utiliser ce dispositif au moins après chaque repas. Il conviendra également au chef d'entreprise de vérifier régulièrement la date de péremption du produit.

Car tout manquement à l'ensemble du dispositif sera sanctionné par une contravention de 4^{ième} classe.

Il est vrai que si le dispositif rentre en vigueur le 1 juillet les sanctions, elles n'interviendront qu'à dater du 1 novembre 2012...

Mais une question demeure : cette mesure s'applique-t-elle aussi aux véhicules de transports urbains, aux métros, RER, aux véhicules du transport ferroviaire et enfin aux véhicules des services de l'Etat et des collectivités territoriales ?

L'UNOSTRA en a fait la demande au Ministre des Transports.

Paris le 1 mars 2012

Contact

06 13 78 11 24